

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Ensemble, agissons pour la prévention





---

# SOMMAIRE

- 5 Édito
- 6 AST67, pour une prévention efficace
- 8 Qui sont nos adhérents ?
- 10 Qui sont nos équipes ?
- 12 La prévention des risques professionnels
- 18 Le suivi individuel de l'état de santé des salariés
- 24 La prévention de la désinsertion professionnelle
- 28 Les outils pour les entreprises
- 32 Zoom sur les projets 2026
- 36 Agir... en solidarité
- 38 Partenariats



*Jean-Claude Schurch*  
*Président d'AST67*



*Jacques de Juvigny*  
*Directeur Général d'AST67*

## MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ADHÉRENTS,

L'année écoulée illustre une nouvelle fois la mobilisation constante des équipes d'AST67 au service de la santé au travail. Dans un contexte en évolution permanente, marqué par des exigences réglementaires accrues et des attentes renforcées des entreprises comme des salariés, notre association a poursuivi sa mission avec détermination et sens des responsabilités.

AST67 accompagne aujourd'hui plus de **250 000 salariés** au sein de près de **19 500 entreprises adhérentes**. Cette dynamique témoigne de la confiance accordée à notre expertise et à la qualité de notre accompagnement. Notre action s'articule autour des trois piliers de notre offre socle : la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé des salariés et la prévention de la désinsertion professionnelle. Ces axes structurent l'ensemble de nos interventions et traduisent notre volonté d'agir à la fois en amont des risques et au plus près des réalités du terrain.

Tout au long de l'année, nos équipes pluridisciplinaires ont renforcé leur présence auprès des entreprises afin de construire, avec elles, des démarches de prévention adaptées, concrètes et durables. L'écoute, la proximité et la coopération restent au cœur de notre engagement.

En 2025, AST67 a franchi une nouvelle étape structurante en s'engageant dans **une démarche qualité ambitieuse**. Cette dynamique vise à consolider nos pratiques, harmoniser nos processus et renforcer encore la performance de notre organisation. Elle nous prépare à l'objectif de certification en 2026, gage d'exigence, de transparence et d'amélioration continue au bénéfice de nos adhérents et de leurs salariés.

Plus que jamais, AST67 affirme son rôle d'acteur essentiel de la prévention et de la santé au travail dans le Bas-Rhin. Les résultats présentés dans ce rapport d'activité sont le fruit d'un engagement collectif, guidé par une conviction forte : préserver la santé des travailleurs, c'est contribuer durablement à la vitalité et à la performance des entreprises.

**BONNE LECTURE !**

---

# AST67, POUR UNE PRÉVENTION EFFICACE



# UNE OFFRE DE SERVICES COMPLÈTE

AST67 agit pour protéger la santé de tous les acteurs de l'entreprise et accompagner les employeurs dans l'intégration de la prévention comme levier de performance durable.

Chaque entreprise adhérente accède, au titre de sa cotisation annuelle, à une offre de services complète : un ensemble de prestations et de conseils délivrés par des professionnels, répondant à la fois aux

obligations réglementaires et aux enjeux concrets de prévention.

Cette offre vise à faire émerger et à ancrer une véritable culture de prévention des risques professionnels, en soutenant les entreprises à chaque étape de sa mise en œuvre.

**L'offre socle s'articule autour de trois grands axes :**

## LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Du repérage des risques et leur évaluation à la mise en place d'interventions en milieu de travail et de sensibilisations, le chef d'entreprise et ses équipes sont accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour mener une démarche de prévention dans l'entreprise.

## LE SUIVI INDIVIDUEL DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel par un professionnel de santé. Différents rendez-vous existent : dès l'embauche et jusqu'à la fin de carrière.

## LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Une cellule est dédiée au maintien en emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle. L'objectif est de repérer le plus en amont possible le risque de désinsertion professionnelle et de maintenir dans l'emploi le salarié ou favoriser son retour à l'emploi.

**Composées d'experts en prévention, nos équipes interviennent directement au sein des entreprises afin de :**

- apporter un appui personnalisé face aux enjeux liés à la santé au travail
- déployer des actions de prévention adaptées, fondées sur des solutions opérationnelles et un accompagnement de proximité
- générer des résultats tangibles et évaluables pour l'entreprise.

Une **offre complémentaire** est actuellement en préparation et sera soumise à l'approbation de

l'assemblée générale en juin 2026. Elle comprendra des prestations optionnelles, proposées à la demande et facturées en complément de la cotisation.

Cette nouvelle proposition portera notamment sur les formations de sauveteur secouriste du travail (SST) ainsi que sur un atelier dédié au rôle de référent en santé et sécurité.

Une **offre spécifique** de services en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle destinées aux **travailleurs indépendants** est en cours d'élaboration et sera proposée d'ici fin 2026.

## NOUS SOMMES LES PREMIERS CONSEILLERS DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES



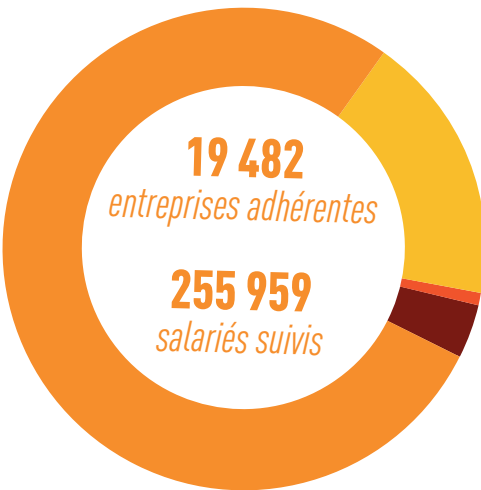
# QUI SONT NOS ADHÉRENTS ?



## CARTOGRAPHIE DES ADHÉRENTS

Dès l'embauche de son premier salarié, toute entreprise a l'obligation d'adhérer à un service de prévention et de santé au travail, indépendamment de son effectif ou de son domaine d'activité.

AST67 veille à garantir un accompagnement équitable, en accordant la même qualité d'écoute, de service et d'engagement à l'ensemble de ses entreprises adhérentes ainsi qu'à leurs salariés.



**+300 salariés**

87 entreprises

**50 à 299 salariés**

756 entreprises

**11 à 49 salariés**

3 143 entreprises

**1 à 10 salariés**

15 496 entreprises



# QUI SONT NOS ÉQUIPES ?



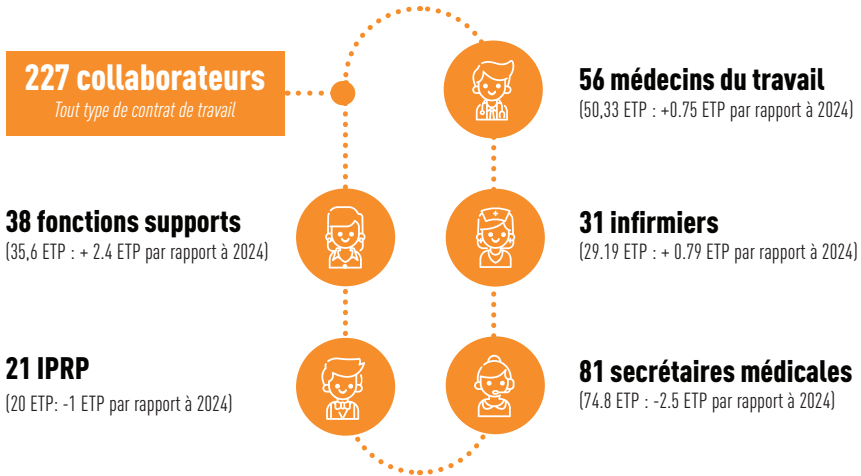
# DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

AST67 s'appuie sur une organisation en équipes pluridisciplinaires afin d'offrir aux entreprises et à leurs salariés un accompagnement global et adapté. Chaque professionnel mobilise son expertise pour contribuer à la protection de la santé des salariés à toutes les étapes de leur parcours professionnel.

Médecins du travail, infirmiers, assistants, préventeurs, ergonomes, psychologues et formateurs interviennent au quotidien au cœur des entreprises, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs enjeux propres.

À la suite d'une année 2024 marquée par le recul du nombre d'équivalents temps plein parmi les professionnels de santé, l'exercice 2025 enregistre une reprise, avec une augmentation de 1,5 ETP.

Au cours de l'année, le secteur du Nord du Bas-Rhin, qui avait connu des tensions en 2024, a été profondément réorganisé. Cette démarche permet d'affirmer qu'il est désormais stabilisé. Nous remercions ici les équipes qui ont fait preuve d'agilité et les entreprises qui ont collaboré à cette réorganisation.



**Le recrutement de 18 infirmiers est programmé d'ici 2029**  
afin de renforcer les équipes et de leur donner les moyens  
de répondre efficacement aux besoins des entreprises.



# LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



## NOS ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

AST67 peut compter sur ses professionnels de la prévention qui jouent leur rôle en permanence et en tout lieu pour mener des actions de prévention et de conseils : en entreprise, dans les ateliers, en CSE, en études de poste, en sessions de sensibilisations, en serious game, en conférences...

En 2025, 5 800 entreprises ont bénéficié d'une action de prévention en entreprise : étude de poste, sensibilisation, fiche d'entreprise, accompagnement au document unique, métrologie, participation au CSE...

**Peu importe le format, l'objectif est le même et la prévention notre maître mot !**

*Près de 12 680 actions en milieu du travail été réalisées (+11%)*

*et notamment :*



**+4 900**

analyses  
et études de poste



**1 353**

actions liées aux  
fiches d'entreprise



**381**

participations  
à des CSE

## FOCUS ACCOMPAGNEMENT AU DUERP

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un document indispensable, qui permet à l'entreprise d'identifier et d'évaluer les risques professionnels liés à son activité. Il est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du premier salarié.

Bonne nouvelle : AST67 peut vous accompagner dans cette démarche !

### Comment AST67 vous accompagne ?

- En vous informant sur vos obligations réglementaires
- En mettant à disposition des outils pratiques, avec une formation à leur utilisation
- En vous aidant à définir un plan d'actions

Grâce à l'outil MAP – Mon Approche Prévention –, réalisez votre Document Unique en toute autonomie, tout en étant accompagné pas à pas par nos équipes.

La démarche débute par un autodiagnostic, qui établit un état des lieux de vos pratiques de prévention. Ce point de départ essentiel ouvre la voie à un accompagnement structuré et vous guide jusqu'à l'élaboration d'un plan d'action concret et adapté.

**Son utilisation - comprise dans la cotisation annuelle - est facultative.** L'outil est accessible depuis votre espace adhérents :

<https://adherents.ast67.org/>

*En 2025, AST67 a accompagné 200 entreprises dans la réalisation de leur DUERP, soit une augmentation de 150% par rapport à 2024.*

# RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

## UNE AUGMENTATION CROISSANTE DES SOLLICITATIONS

En 2025, notre pôle RPS a été sollicité à **177 reprises** pour intervenir auprès d'entreprises adhérentes. On constate une augmentation croissante des sollicitations : **+ 68% par rapport à 2023 et + 247% par rapport à 2022 !**

**86% des demandes d'intervention concernent la prévention primaire**, l'évaluation des contraintes socio-organisationnelles et le conseil, ce qui représente le cœur de l'activité. La durée d'intervention est variable : du conseil ponctuel à l'intervention sur plusieurs mois.

L'industrie, le secteur de la santé / action sociale et du commerce sont les 3 secteurs d'activité les plus sollicitant. En revanche, la fonction publique ne fait plus partie du trio de tête.

**Les entreprises de -10 salariés commencent désormais à solliciter le pôle RPS**, ce qui est nouveau. Le cœur de l'activité étant représenté par les entreprises entre 10 et 250 salariés.

Deux psychologues du travail œuvrent au sein de notre pôle RPS. Leurs interventions se basent toujours sur un pré-diagnostic qui consiste à analyser le contexte, recueillir un certain nombre d'indicateurs RH, et échanger avec l'employeur (ou ses représentants) notamment sur sa politique en matière de prévention des RPS.

**Après cette première analyse, 5 grands types de prestations peuvent être proposées à l'entreprise :**

- l'évaluation des contraintes socio-organisationnelles (RPS)
- l'accompagnement et le suivi d'une démarche de prévention déjà engagée (RPS/QVCT)
- l'anticipation du changement
- du conseil
- des sensibilisations.

## ZOOM SUR L'ÉVALUATION DES CONTRAINTES SOCIO ORGANISATIONNELLES

L'évaluation des facteurs de risques psycho-sociaux s'inscrit dans une démarche de prévention primaire collective et participative.

L'implication des différents acteurs stratégiques de l'entreprise (Direction, CSE - membres élus du personnel, ressources humaines...) est une condition sine qua non à la réussite du projet.

**Pour en savoir plus :** <https://www.ast67.org/offre-de-services/prevention-des-risques/rps/>

### Projet 2026 :

AST67 co-animera un webinaire sur le harcèlement au travail le 9 avril 2026. Cet événement est organisé par GEST, l'association régionale des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) du Grand Est.

**Pour en savoir plus :** <https://www.ast67.org/webinaire-harcèlement-au-travail-comprendre-prevenir-et-agir/>



# TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

En 2021, les TMS des membres supérieurs et inférieurs ont entraîné la perte de **plus de 11 millions de journées de travail et 1 milliard d'euros de frais couverts par les cotisations des entreprises du régime général**. Autant dire que le sujet est une préoccupation constante des politiques de santé et de prévention.

**Les 3 ergonomes d'AST67 mobilisent une approche globale et concrète pour prévenir les TMS en entreprise, en combinant :**

- des diagnostics approfondis et des études de postes personnalisées
- un accompagnement structurel via le DUERP, la fiche d'entreprise et des analyses régulières
- des actions de formation et des approches innovantes : escape game, ateliers, webinaires
- un soutien à distance pour faciliter la mise en œuvre des bonnes pratiques.

Par ailleurs, des documents de prévention pour informer les salariés et les managers des bonnes pratiques sont à disposition : un livre blanc, des guides, des fiches pratiques.

**Ces documents sont disponibles en téléchargement gratuit sur notre site internet :**  
<https://www.ast67.org/offre-de-services/fiches-pratiques/>

Certains documents sont disponibles en plusieurs langues et d'autres ont été réécrits pour être compréhensibles par le plus grand nombre, appelés **FALC (Facile A Lire et à Comprendre)**, comme la fiche sur les lombalgies par exemple. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'accessibilité de la prévention à tous.



# OPTIMISEZ VOTRE PRÉVENTION : DES ATELIERS INCLUS DANS VOTRE COTISATION

Toute l'année, de nombreux ateliers, aux formats adaptés, sont proposés en inter-entreprises, dans les locaux d'AST67 : Strasbourg, Brumath, Entzheim, Saverne, Scherwiller...

Les thématiques proposées concernent la prévention des risques : addictions et travail, risques psycho-sociaux, troubles musculo-squelettiques, lutte contre la sédentarité, démarche de prévention, référent santé et sécurité au travail, risque chimique, risque routier... Le coût de ces ateliers est compris dans la cotisation des entreprises adhérentes.

**Envie de découvrir les ateliers... et de vous y inscrire ?** Rendez-vous sur notre site internet : <https://www.ast67.org/offre-de-services/agenda/>



En 2025, 98%  
des salariés sont très  
satisfaits de nos ateliers !



Atelier "Réfèrent santé et sécurité au travail"

# LA PRÉVENTION POUR TOUS : NOS RESSOURCES PASSENT AU FALC !

Parce que la prévention ne doit rencontrer aucun obstacle, nous avons choisi de réécrire nos supports de prévention pour les **rendre accessibles à chacun**, en particulier aux personnes ayant des difficultés de lecture ou de compréhension.

Grâce à l'expertise de l'APEDI Alsace, 18 premiers documents ont été adaptés en FALC (Facile À Lire et à Comprendre). Cette méthode repose sur un vocabulaire simple, des phrases courtes et une mise en page épurée.

Cette démarche inclusive permet à chaque salarié de mieux s'approprier les consignes de sécurité, renforçant ainsi l'efficacité de nos actions de prévention sur le terrain.

**Avec près de 7 500 téléchargements, ces supports rencontrent un franc succès. Retrouvez notamment :**

- Le bruit
- Les lombalgies
- Le port de charges lourdes
- Les métiers d'employé libre-service
- Maçon
- etc...

**Consultez et téléchargez nos fiches FALC :**

<https://www.ast67.org/offre-de-services/fiches-pratiques/>





# LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS



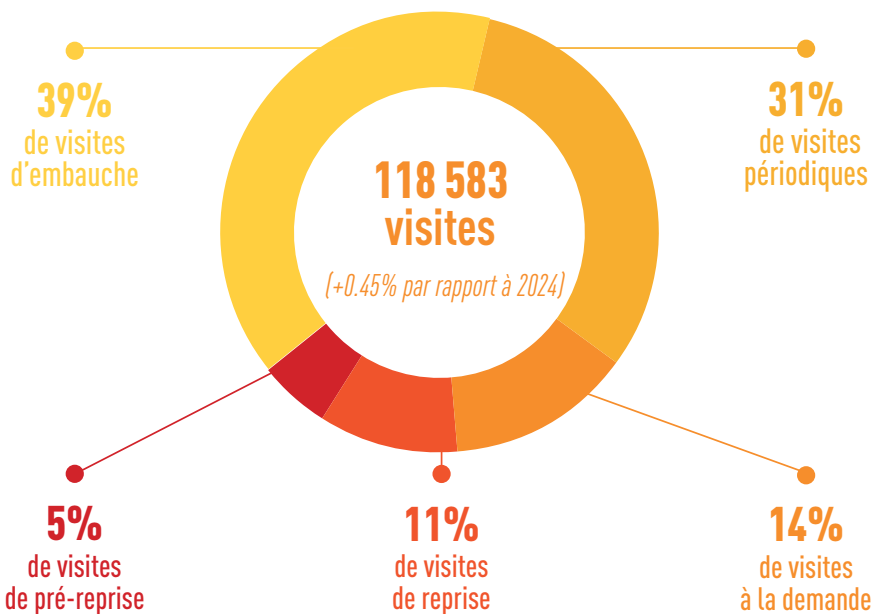
# LES VISITES DE SUIVI INDIVIDUEL

Les salariés sont accompagnés par un professionnel de santé dans le cadre d'un suivi adapté à leurs conditions d'exposition aux risques, à leur situation médicale et à la catégorie déclarée par l'employeur. La fréquence des visites est fixée conformément aux dispositions réglementaires, avec des ajustements possibles décidés par le médecin du travail en fonction des besoins.

À l'issue des rendez-vous, différents documents peuvent être remis : avis d'aptitude ou attestations

de suivi selon la nature de la visite, ainsi que, le cas échéant, des recommandations d'aménagement de poste dans une logique de maintien en emploi, pouvant aller jusqu'à la déclaration d'inaptitude.

Après une diminution de 3,62 % du nombre de visites enregistrées en 2024, l'année 2025 marque une légère reprise, avec une progression de 0,45 %.



## 11.4% des rendez-vous n'ont pas été suivis d'une consultation

*(-0.1% par rapport à 2024) Un rendez-vous non honoré, c'est un rendez-vous perdu pour tout le monde : le professionnel de santé, le salarié et l'entreprise. Si vous savez que votre salarié ne viendra pas à son rendez-vous, prévenez votre équipe le plus rapidement possible. Ce rendez-vous sera proposé aussitôt à un autre salarié. Ainsi, on optimise les ressources de chacun !*

# TYPES DE VISITES MÉDICALES



Dès leur embauche et tout au long de leur carrière, les salariés bénéficient de visites médicales ou d'entretiens infirmiers pour suivre leur santé.

Pour coller au plus près de la réalité de chaque salarié, la périodicité de ce suivi individuel est définie par le médecin du travail en fonction de l'exposition aux risques professionnels au poste de travail, ainsi que de l'état de santé et de l'âge du salarié.



**Le suivi individuel revêt 2 formes** : simple (SI) ou renforcé (SIR) pour tenir compte de situations spécifiques comme la grossesse, l'invalidité ou de risques particuliers comme l'exposition au plomb ou aux rayonnements ionisants. La périodicité du suivi est alors appréciée par le médecin du travail.

## VISITE D'EMBAUCHE

Lors de l'embauche d'un salarié, un professionnel de santé s'assure que le poste qu'il prend ne va pas porter atteinte à sa santé.

Le salarié est informé des risques auxquels l'expose son poste de travail et sensibilisé aux moyens de prévention à mettre en œuvre.

Le suivi médical nécessaire, variable selon les risques au poste de travail et la santé du salarié, est alors mis en place.

## SUIVI PÉRIODIQUE

Tout au long de sa carrière et selon une fréquence qui diffère en fonction des risques auxquels l'expose son poste de travail ou sa santé individuelle, le salarié est suivi par un professionnel de santé pour faire le point sur l'évolution de son état de santé.

Ces rendez-vous doivent être demandés, pour chaque salarié, par l'employeur depuis son espace adhérents.

## VISITE À LA DEMANDE

En cas de situation difficile et à tout moment, le salarié ou son employeur peuvent solliciter une visite auprès du médecin du travail.

S'il en fait la demande, l'employeur doit la motiver auprès du médecin et informer le salarié de son objet.

Le salarié peut demander une visite en dehors de ses heures de travail, sans nécessité d'en informer son employeur.

## VISITE DE PRÉ-REPRISE

Pour anticiper au mieux les conditions qui faciliteront un retour au poste ou un éventuel reclassement du salarié, pour favoriser le maintien en emploi et éviter la désinsertion professionnelle, pour préconiser le plus tôt possible les aménagements de poste, un reclassement ou des formations... la visite de pré-reprise est un préalable souvent indispensable à la visite de reprise.

Cette visite est possible dès que l'arrêt est supérieur à 30 jours. Cette visite peut être à l'initiative du travailleur, du médecin conseil de l'assurance maladie ou du médecin traitant.

## RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Les arrêts de travail prolongés nécessitent de préparer au mieux le retour du salarié (ou son éventuel reclassement), un rendez-vous de liaison peut-être mis en place par l'employeur.

Son principe : informer des mesures d'accompagnement mobilisables et préparer le retour du salarié dans l'entreprise ou son éventuel reclassement.

Facultatif, le rendez-vous de liaison est organisé à l'initiative de l'employeur ou du salarié, et toujours avec l'accord des deux parties.

## VISITE DE REPRISE

Après un arrêt de travail, une visite de reprise est programmée par l'employeur pour faire le point sur la situation du salarié et sa capacité à reprendre son poste de travail sans risque pour sa santé. Des préconisations d'adaptation du poste ou de reclassement peuvent être formulées si nécessaire.

**Employeurs, prenez vos rendez-vous depuis l'espace adhérents :**



# TYPES DE VISITES MÉDICALES

## VISITE DE MI-CARRIÈRE

Arrivé à mi-carrière, autour de 45 ans, le salarié bénéficie - à la demande de l'employeur ou à sa demande - d'un temps d'échange personnalisé avec un professionnel de santé au travail pour faire le point sur son état de santé et son exposition à des risques professionnels. Ce rendez-vous est important. Il permet de favoriser la poursuite de sa carrière professionnelle ou de repérer les risques de désinsertion professionnelle. Cette visite doit être demandée par l'employeur depuis l'espace adhérents.

Pour en savoir plus



## VISITE DE FIN D'EXPOSITION

À l'occasion d'un changement de poste, d'un changement d'entreprise ou d'un départ à la retraite mettant fin à une période de travail caractérisée par des expositions à des risques particuliers pouvant avoir des conséquences immédiates ou futures sur sa santé, le salarié est orienté par l'employeur vers le médecin du travail. Ce dernier peut décider la mise en place d'un suivi médical adapté si besoin.

# EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Les professionnels de santé d'AST67 ont réalisé **202 584 examens complémentaires** (tests de la vision, tests de l'audition...) et **prescrit près de 1 800 examens effectués** auprès de prestataires externes (laboratoires d'analyse, centres de radiologie...). On constate une légère hausse de 2% par rapport à 2024.

Par ailleurs, plus de **17 500 salariés ont été orientés vers d'autres médecins** (généralistes, dermatologues, ophtalmologues, ORL...). On constate une hausse de 9% de ces orientations.





## SUIVI DES INTÉRIMAIRES

La nature même de l'activité professionnelle des salariés intérimaires (contrat court, changement fréquent d'entreprise, changement de poste...) fait que le suivi de leur état de santé est soumis à de nombreuses dispositions particulières, notamment quant aux modalités de réalisation de ces visites.

Tout d'abord, afin d'éviter aux salariés intérimaires de multiplier les visites : les visites d'information et de prévention (VIP) et les examens médicaux d'aptitude réalisés au bénéfice du travailleur intérimaire peuvent être effectués en une seule fois pour 3 emplois différents.



**11 360 Intérimaires suivis**

*(Chiffre stable par rapport à 2024)*

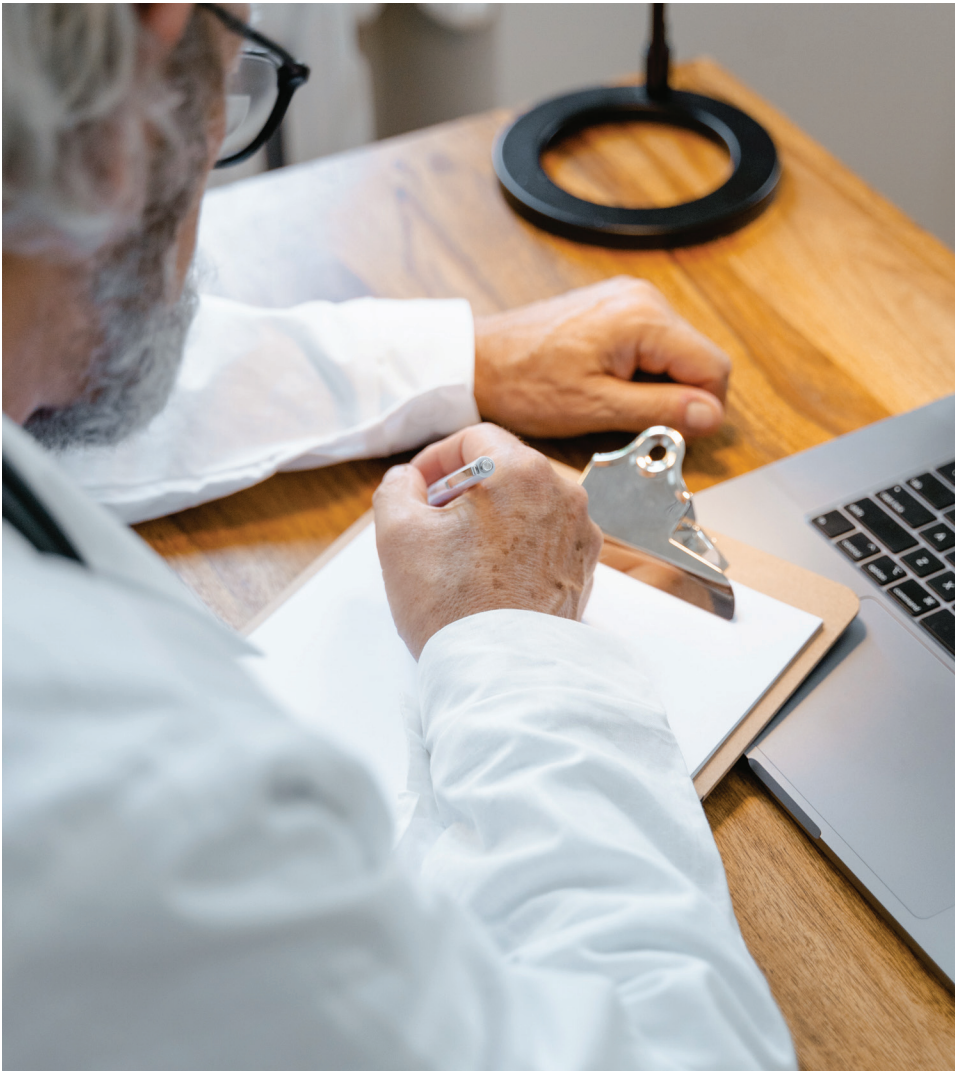
## CONDITIONS DE DÉROGATION

La réglementation prévoit des cas de dispenses de nouvelles visites d'embauche.

**La dérogation est possible dans les cas ci-dessous :**

- VIP depuis moins de 5 ans pour le travailleur SI
- VIP depuis moins de 3 ans pour le salarié SIA
- EMA depuis moins de 2 ans pour le salarié SIR ou VIP/EMA TT
  - Si le travailleur est appelé à occuper un emploi identique présentant des risques d'exposition équivalents
  - Si le professionnel de santé est en possession de la dernière attestation de suivi ou du dernier avis d'aptitude
  - Si aucune mesure formulée au titre de l'article L.4624-3 (AP) ou aucun avis d'inaptitude rendu en application de l'article L.4624-4 n'a été émis au cours des 5 dernières années ou, pour le travailleur mentionné à l'article R.4624-17, au cours des 3 dernières années.

# LA PRÉVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE



# LA PRÉVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

AST67 s'appuie sur une cellule dédiée à la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP). Elle intervient sur des situations complexes, en lien étroit avec le médecin du travail, le salarié, l'employeur et l'ensemble des partenaires mobilisés pour le maintien en emploi.

Informée des dispositifs les plus récents et en collaboration constante avec les acteurs du territoire, cette cellule a accompagné 44 situations au cours de l'année : aménagements de poste, appui social, soutien psychologique ou orientation vers des intervenants spécialisés externes. Quatre essais encadrés ont également été organisés.

L'identification précoce des fragilités constitue un enjeu majeur pour prévenir les ruptures de parcours professionnel. Dans cette perspective, différents leviers peuvent être activés à l'initiative du salarié, de l'employeur ou du médecin du travail, tels que les visites de pré-reprise, les rendez-vous de liaison ou les consultations à la demande.

## UN LIVRE BLANC DÉDIÉ AU MAINTIEN EN EMPLOI



## QUE DISENT LES CHIFFRES ?

En 2025, 1 559 décisions d'inaptitude ont été prononcées concernant 1 536 salariés soit un pourcentage stable (0,60%) de l'effectif suivi à AST67.

Parallèlement, les médecins du travail d'AST67 ont formulé **8 278 propositions d'aménagement de poste**. Ces préconisations ont permis de maintenir en activité **4 488 salariés au sein de leur entreprise**.

Dans un monde du travail en constante évolution, le risque de désinsertion professionnelle est une réalité à laquelle les salariés et les entreprises doivent faire face. Préserver la santé au travail, prévenir l'inaptitude et accompagner les transitions sont autant de défis essentiels pour assurer un maintien en emploi durable.

Au-delà d'une obligation légale, cette démarche s'inscrit dans une véritable stratégie de prévention globale. Pour les salariés, il s'agit de conserver leur place et leur épanouissement professionnel. Pour les entreprises, il est question de préserver les compétences, d'anticiper les absences prolongées et de limiter les coûts liés à l'inaptitude.

Ce livre blanc explore les mécanismes du maintien en emploi, détaille les actions de prévention, explique les acteurs clés : entreprises, salariés, services de santé au travail et partenaires institutionnels.



# TABLEAUX DES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

	Nombre	Nombre de salariés distincts
<b>Inaptitude</b>		
Décisions d'inaptitude	1 559	1 536
Avec mentions expresses	898	
Avec reclassement	661	
<b>Dispositifs PDP</b>		
Propositions d'aménagement du poste	8 278	4 488
Essais encadrés	4	4

Accompagnement du salarié	Par l'intermédiaire de la cellule PDP d'AST67 (43 salariés suivis)	Par sollicitation directe par les médecins d'AST67
Assistante sociale	24	191
Cap emploi	14	200
Psychologue de la cellule maintien en emploi	12	
Le centre de rééducation	9	

## FOCUS SUR LES AMÉNAGEMENTS DE POSTE

Une étude approfondie a permis **d'analyser le profil des 4 488 salariés** ayant bénéficié d'un aménagement pérenne de leur poste de travail en 2025.

**Les résultats mettent en lumière des disparités significatives selon le genre et l'âge :**

- **Répartition par genre** : Si les inaptitudes concernent davantage les femmes (852 femmes contre 707 hommes), les aménagements de poste concernent plus largement aux hommes (2 391 hommes contre 2 096 femmes).
- **Pyramide des âges** : Près de la moitié des salariés concernés se situent dans la tranche des 50-60 ans.
- **Pathologies dominantes** : L'écrasante majorité sont des pathologies ostéoarticulaires ou rhumatologiques. Ces chiffres confirment l'importance primordiale de la lutte contre les Troubles Musculosquelettiques (TMS).

# ANALYSE DES AVIS D'INAPTITUDE ET DES AMÉNAGEMENTS DE POSTE :

## *une étude menée par AST67 et l'OPSAT Franche-Comté*

Le poster intitulé « **Avis d'inaptitude et propositions de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou de mesures d'aménagements du temps de travail : apport de l'analyse des avis émis en 2024 et 2025 dans deux SPSTI (sur la prévention de la désinsertion professionnelle)** » sera présenté lors du 38<sup>ème</sup> Congrès de médecine et santé au travail.

Ce travail a été rédigé par le **Dr Marc-André Goltzene** (MCU associé UFR Sciences de la Santé Besançon, Médecin du travail et Médecin coordinateur à l'OPSAT Franche-Comté) et le **Dr Michèle Weber** (Médecin du travail à AST67).

## CONTEXTE ET ENJEUX

En France, **l'inaptitude médicale mène au licenciement dans 9 cas sur 10**. La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) ne peut se limiter à la constatation de l'inaptitude ; elle doit être anticipée tout au long du parcours professionnel. L'objectif est d'analyser les caractéristiques des travailleurs concernés par des avis d'inaptitude ou des propositions d'aménagement (AP) pour mieux orienter les actions de prévention.

## UNE MÉTHODOLOGIE BASÉE SUR L'INNOVATION

L'étude s'appuie sur le suivi de **400 000 salariés en 2024 et 2025**. Pour traiter la diversité des libellés d'aménagements, les auteurs ont utilisé une méthode innovante : l'analyse textuelle par intelligence artificielle (LLM) via le modèle Mistral-Nemo. Plusieurs variables ont été passées au crible, telles que l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle et les pathologies.

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

L'analyse des données met en lumière plusieurs points clés :

- **Démographie** : On observe une sur-représentation des femmes parmi les salariés faisant l'objet d'une inaptitude ou d'un aménagement.
- **Impact de l'âge** : Les décisions d'inaptitude augmentent fortement dès 50-54 ans, avec un pic notable entre 60 et 64 ans.
- **Types de contraintes** : Les préconisations les plus fréquentes concernent les contraintes ergonomiques et biomécaniques, soulignant l'importance des TMS.
- **Situations spécifiques** : Des inaptitudes sont relevées chez des salariés de plus de 70 ans, tandis que les très petites entreprises affichent une prévalence d'aménagements moins élevée.

## IDENTIFICATION DES SECTEURS À RISQUE

L'étude identifie les secteurs où le risque de désinsertion est le plus marqué selon le service de santé :

- Le **secteur des transports** pour les deux SPSTI.
- La **fabrication de denrées alimentaires** pour AST67.
- La **fabrication de matériels de transport** pour l'OPSAT Franche-Comté.

Cette étude souligne l'importance d'une analyse fine des données locales pour adapter les messages de prévention et anticiper les situations à risque.

Retrouvez le poster en scannant le QR Code :





# LES OUTILS POUR LES ENTREPRISES



# LES OUTILS À DISPOSITION DES ADHÉRENTS

Depuis plusieurs années, AST67 a fait le choix de l'innovation pour faciliter ses liens avec les entreprises, proposer des outils facilitateurs de prévention, garder le contact avec les entreprises et les salariés.

**Voici quelques exemples d'outils à disposition des adhérents :**

**L'incontournable Espace adhérents. Disponible à cette adresse :** <https://adherents.ast67.org/> (à garder dans vos favoris), il vous permet de :

- déclarer vos salariés ainsi que les risques professionnels associés
- gérer directement tous vos rendez-vous avec votre équipe au centre médical
- d'avoir accès aux fiches d'aptitude et aux attestations de suivi de vos salariés
- de retrouver vos factures
- de retrouver l'outil *Mon Approche de Prévention* (MA P)...

**Le non moins incontournable site internet. Disponible à cette adresse [www.ast67.org](http://www.ast67.org) (en favoris également), il vous permet de :**

- retrouver toutes nos nouveautés et actualités
- télécharger nos conseils en prévention : fiches par risque, fiches par métier, guides et livres blancs thématiques...
- retrouver l'agenda de tous nos ateliers ouverts à l'année
- découvrir notre offre de services...



**Toute l'actu santé & prévention dans votre poche ! Scannez le QRcode pour vous inscrire : conseils d'experts et accès exclusif à nos événements (webinaires, rencontres, forums).**



# ENQUÊTE : QUELLE CONNAISSANCE ET QUELLE SATISFACTION DE NOS SERVICES ?

## UNE ENQUÊTE MENÉE SIMULTANÉMENT PAR PLUS DE 10 SPSTI DU GRAND EST

A l'automne 2025, AST67 a interrogé ses adhérents pour **connaître leur niveau de connaissance des services proposés** par l'association et leur niveau de satisfaction.

Cette enquête a été menée simultanément par plus de 10 SPSTI du Grand Est.

Même si on déplore le peu de réponses obtenues - **seules 127 entreprises adhérentes ont répondu** - les résultats plutôt homogènes de l'enquête régionale permettent de tirer quelques enseignements.

**87%**  
de satisfaction  
globale positive

- **Connaissance des missions** : Les deux missions traditionnelles sont bien connues (suivi de santé à 98%, prévention des risques à 94%), mais la prévention de la désinsertion professionnelle reste un angle mort, aujourd'hui. 46% des répondants ne la connaissent pas, et l'accompagnement PDP n'est identifié que par 47% des répondants.
- **Satisfaction globale satisfaisante, mais...** : 71% se déclarent satisfaits ou très satisfaits. L'accueil, le portail adhérents et les communications fonctionnent bien (>72% de satisfaction). En revanche, la prise de rendez-vous médical concentre les mécontentements avec 36% d'insatisfaction.

- **Attentes des adhérents** : La sensibilisation collective arrive en tête des prestations souhaitées en priorité (46%), devant l'accompagnement au DUERP (36%) et l'identification des risques (36%). Cela suggère une demande forte pour des actions collectives et préventives, au-delà du seul suivi médical individuel.

### Et maintenant ?

Les enjeux de la prévention de la désinsertion professionnelle sont majeurs, autant pour les entreprises que pour les salariés. Pour les salariés, c'est un enjeu de santé et de bien-être ; pour les entreprises, c'est un enjeu économique, de performance et de fidélisation des collaborateurs.

La prévention de la désinsertion professionnelle est **un investissement gagnant-gagnant** : elle préserve la santé et les revenus des salariés, tout en limitant les coûts et les risques pour les entreprises. C'est aussi une question de cohésion sociale, car exclure durablement des individus du marché du travail a des conséquences lourdes pour l'ensemble de la société.

Par conséquent, AST67 va continuer de communiquer sur la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien en emploi : un temps fort d'information sera organisé courant 2026 pour distiller les messages et ouvrir le dialogue sur le sujet.

En parallèle, nous réorganisons actuellement nos équipes pour améliorer les délais de prise de rendez-vous, rendus plus complexes par l'accroissement du nombre de salariés accompagnés par chaque équipe.

## ET DANS LE GRAND EST : QU'EN EST-IL ?

Retrouver tous les résultats de l'enquête sur le site de GEST :



# UNE AUDIENCE WEB EN PLEINE CROISSANCE



## SITE INTERNET : [www.ast67.org](http://www.ast67.org)

- 101 000 visites
- 315 600 pages ont été visitées
- La page qui permet de retrouver les documents de prévention est la page la plus consultée du site, montrant l'intérêt pour ce type de support.

**Curieux de découvrir les sujets de prévention ?  
Découvrez la page Documentation prévention :**  
<https://www.ast67.org/offre-de-services/fiches-pratiques/>



## LINKEDIN

- 111 671 impressions
- + de 24 100 clics
- 2 000 réactions
- Le taux d'engagement est de 24%, ce qui montre l'intérêt des 5 255 abonnés porté aux publications.

**Ancrage Régional :** fin 2025, environ 32% de la communauté est localisée dans le Grand Est.



# ZOOM SUR LES PROJETS 2026



# INTERVIEW DE MÉLANIE GODEL

## RESPONSABLE QUALITÉ AST67

**AST67 engagée dans une démarche qualité au service des entreprises. AST67 est engagée dans une démarche qualité visant l'obtention du niveau 1 de la certification prévue par la SPEC 2217. Rencontrez avec notre responsable qualité pour comprendre les enjeux et les bénéfices de cette démarche pour les entreprises adhérentes.**

**Pourquoi AST67 s'est-elle engagée dans une démarche qualité et dans l'obtention de la certification SPEC 2217 ?**

La certification SPEC 2217 constitue aujourd'hui un cadre de référence pour les services de prévention et de santé au travail interentreprises. Elle vise à garantir la qualité, la transparence et l'harmonisation des services proposés aux entreprises.

Pour AST67, s'engager dans cette démarche est une façon de structurer nos pratiques, de renforcer la qualité de nos actions et d'assurer aux entreprises adhérentes que nos services répondent à des exigences reconnues au niveau national.

**Concrètement, qu'est-ce que cela change pour les entreprises adhérentes ?**

Pour les entreprises, cette certification est avant tout une garantie. Elle atteste que les services proposés reposent sur des processus clairs, évalués et régulièrement améliorés.

Cela signifie un accompagnement plus lisible, plus structuré et toujours orienté vers la prévention des risques professionnels et la santé au travail des salariés.

**« La certification est une garantie pour les entreprises : elle atteste de la qualité et de la cohérence des services que nous leur proposons. »**

**Cette démarche a-t-elle impliqué des changements au sein d'AST67 ?**

Oui, la démarche qualité mobilise l'ensemble des équipes. Elle nous amène à analyser nos pratiques, à harmoniser nos méthodes et à renforcer la coordination entre les différents métiers d'AST67. C'est un travail collectif qui permet d'améliorer en continu la qualité du service rendu aux entreprises et à leurs salariés.

**En quoi cette démarche contribue-t-elle à améliorer l'accompagnement des entreprises ?**

La démarche qualité nous permet d'améliorer en continu nos services. Elle nous pousse à évaluer nos actions, à identifier les axes de progrès et à adapter nos pratiques aux besoins des entreprises.

L'objectif est de proposer un accompagnement toujours plus pertinent, efficace et lisible pour les employeurs et leurs salariés.

**La certification est-elle une finalité ?**

Non, c'est plutôt une étape. La certification s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Elle nous engage à poursuivre nos efforts pour faire évoluer nos pratiques, répondre aux besoins des entreprises adhérentes et renforcer notre rôle d'acteur de la prévention et de la santé au travail.



**Mélanie Godel**  
Responsable Qualité et Projets

# ZOOM

## sur quelques projets à venir

---

### LA DÉMARCHÉ QUALITÉ

---

L'année 2025 marque le lancement opérationnel de notre démarche qualité, engagée dans la perspective d'une certification pour laquelle nous serons audités en 2026. Cette dynamique vise à renforcer la qualité de nos prestations et à améliorer encore le service rendu aux salariés et aux entreprises.

La réussite de ce projet repose sur l'implication collective de l'ensemble de nos équipes. Un travail approfondi sera mené sur l'harmonisation de nos protocoles et de nos procédures, afin de structurer des pratiques communes au sein de notre organisation.

*Pour en savoir plus : <https://www.ast67.org/ast67/nos-engagements/>*

### RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

---

2026 sera également marquée par le renouvellement des instances de l'association, une étape importante dans la vie institutionnelle d'AST67 qui contribuera à inscrire notre gouvernance dans une nouvelle dynamique. Nous remercions d'ores et déjà les membres sortants pour leur engagement et leur soutien durant leur mandat de Conseil d'administration et de Commission de contrôle.

*Pour en savoir plus : <https://www.ast67.org/ast67/instances-et-organisation/>*

### DES TEMPS FORTS : ANIMT ET CNMST

---

En juin, AST67 prendra part aux journées de travail de l'ANIMT (Association nationale des internes en médecine du travail). Ce sera l'occasion d'échanger avec les futurs professionnels de la spécialité et de leur faire découvrir les atouts du territoire du Grand Est.

Dans le prolongement de cette mobilisation, nos équipes seront également présentes au Congrès national de médecine du travail, où elles interviendront à travers plusieurs posters et communications.

### AGIR ENSEMBLE POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

---

En 2026, la PDP demeure notre priorité pour garantir une santé durable au travail. Pour maîtriser ces enjeux, nous vous proposons deux rendez-vous clés :

- Un événement hybride sur l'épaule : un webinaire diffusé en direct, animé en présence de participants pour un maximum d'interactivité.
- Une demi-journée dédiée à la PDP : un temps fort rythmé par des conférences d'experts et des stands d'information.

*Suivez toute l'actualité de nos événements, en présentiel comme en ligne : <https://www.ast67.org/offre-de-services/agenda/>*

## CAMPAGNE RÉGIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES

En février, Strasbourg accueillera la campagne régionale de promotion de la santé et de la sécurité des salariés intérimaires. Organisé dans le cadre du PRST4 (Plan Régional Santé Travail), cette rencontre vise à informer et à encourager les agences d'emploi ainsi que les entreprises utilisatrices à déployer des pratiques de prévention efficaces et ambitieuses.

**Pour en savoir plus :** <https://www.ast67.org/sante-et-securite-des-interimaires/>



## TABLE RONDE SUR LA SANTÉ DES FEMMES

Fin mars, AST67 animera une table ronde sur la santé des femmes pour aborder des sujets tels que l'endométriose, le SOPK et la ménopause.

Cet événement fait partie du programme "A votre santé ! Le mois de la santé et de la recherche médicale en Alsace" proposé chaque année en mars par l'Inserm et la Nef des sciences, avec le soutien de la Région Grand Est.

**Pour en savoir plus :** <https://www.ast67.org/event-sante-des-femmes/>





# AGIR... EN SOLIDARITÉ



## PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION KODIKO

L'association Kodiko œuvre en faveur de l'insertion professionnelle des personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection subsidiaire. Son action vise à créer des passerelles avec le monde de l'entreprise, afin de leur permettre de mieux appréhender les codes culturels et les pratiques du milieu professionnel.

AST67 apporte son soutien à cette démarche en mettant gratuitement ses locaux à disposition pour l'organisation de sessions de job dating et de cours de français.

Cet engagement illustre notre volonté de contribuer activement à l'inclusion sociale et professionnelle des personnes réfugiées, en facilitant leur intégration sur le marché du travail.



## UN TOIT POUR LES ABEILLES

Chaque année, plus de 30% des colonies d'abeilles s'éteignent, ce qui rend chaque action de soutien particulièrement précieuse, même à petite échelle. Par notre engagement, Thierry Colin, apiculteur à Wintershouse en Alsace, assure l'entretien et la protection de 24 ruches.

Cette mobilisation collective participe à offrir aux abeilles un environnement favorable à leur développement et à leur rôle indispensable dans l'équilibre des écosystèmes.

Nous sommes heureux de poursuivre ce partenariat en faveur de la préservation de l'environnement.



## RAID2VOUS

Raid2Vous est une association qui organise des événements sportifs et solidaires, principalement sous forme de raids et de défis accessibles à différents publics. Son objectif est de promouvoir l'activité physique, l'esprit d'équipe et le dépassement de soi, tout en soutenant des causes solidaires ou caritatives.

À travers ses actions, elle favorise la cohésion, l'engagement collectif et les valeurs de partage autour du sport.





# PARTENARIATS



# AGIR EN PARTENARIAT

Depuis de nombreuses années, AST67 développe des collaborations étroites avec des partenaires aux profils diversifiés - acteurs institutionnels, associations, branches professionnelles... - couvrant l'ensemble du champ de la prévention, de l'anticipation des risques professionnels jusqu'au maintien en emploi.

Parmi ces partenaires :



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DREETS)



**GEST**  
Grand Est Santé au Travail



# UNE SEULE ADRESSE À RETENIR **AST67.ORG** ET UN NUMÉRO : **03 88 94 95 00**

## DÉCOUVREZ :



Notre offre de services  
complète et détaillée.



Votre **espace adhérents**,  
votre outil quotidien.



Des **documents utiles**  
contenu d'une trousse  
de secours, affichage  
obligatoire, protocoles  
de sécurité, de prévention...



Tous nos **ateliers** ouverts  
aux entreprises adhérentes.



Les **livres blancs** :  
mal de dos, stress,  
maintien en emploi...



L'**agenda** de  
nos événements  
(petit déjeuner, forum,  
ciné-débat...) dédiés aux  
entreprises adhérentes.

